

Attente de Dieu

P. Florent URFELS

Écoutons d'abord l'évangile de ce dimanche (Lc 18,1-8) dans la traduction liturgique.

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples une parabole sur la nécessité pour eux de toujours prier sans se décourager.

« Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait pas Dieu et ne respectait pas les hommes. Dans cette même ville, il y avait une veuve qui venait lui demander :

'Rends-moi justice contre mon adversaire.'

Longtemps il refusa ; puis il se dit :

'Même si je ne crains pas Dieu et ne respecte personne, comme cette veuve commence à m'ennuyer, je vais lui rendre justice pour qu'elle ne vienne plus sans cesse m'assommer.' »

Le Seigneur ajouta :

« Écoutez bien ce que dit ce juge dépourvu de justice !

Et Dieu ne ferait pas justice à ses élus, qui crient vers lui jour et nuit ? Les fait-il attendre ? Je vous le déclare : bien vite, il leur fera justice. Cependant, le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? »

Comme vous le savez, l'Évangile selon saint Luc comporte cinq grandes parties. Il y a d'abord l'Évangile de l'enfance (ch. 1-2) où nous sont racontés les événements qui ont immédiatement précédé et suivi la naissance de Jésus. Puis vient une deuxième partie nous décrivant l'entrée en scène de Jésus adulte et son ministère en Galilée (3,1 – 9,50). En 9,51 on trouve un verset très important qui opère un basculement dans l'itinéraire géographique et spirituel de Jésus : « Lorsque approchèrent les jours où il devait être enlevé du monde, Jésus prit la décision de se rendre à Jérusalem. » C'est le début de la troisième partie qui raconte la montée de Jésus à Jérusalem. Elle s'achève en 19,28 par une sorte d'inclusion avec 9,51 : « Après avoir dit cela, Jésus marcha devant la foule pour monter à Jérusalem. » La quatrième partie de l'évangile va de 19,29 à la fin du ch. 21 et elle présente les polémiques très dures que Jésus a eu avec le clergé du Temple de Jérusalem. Enfin les ch. 22 – 24 forment la conclusion de l'Évangile, avec le récit de la Passion et de la Résurrection de Jésus.

L'évangile de ce dimanche se trouve vers la fin de la troisième partie, qui est la partie la plus originale de l'évangile de Luc. Saint Marc et saint Matthieu parlent aussi de la montée de Jésus à Jérusalem, mais beaucoup plus brièvement : deux chapitres chez Matthieu (ch. 19-20), un seul chez Marc (ch. 10), là où Luc prend son temps avec neuf chapitres. La dilatation de cette montée a une portée ecclésiologique. Ce qui est en jeu, c'est le temps qui sépare la Résurrection de Jésus de son retour en gloire. La première génération chrétienne pensait que ce temps serait très court (cf. par exemple les lettres de Paul aux Thessaloniens), mais à l'époque de saint Luc (vers 80) on réalise que cela sera plus long que prévu. Donc se pose une nouvelle question, très importante spirituellement : que signifie cette attente de la Parousie ? Qu'est-ce que Dieu attend des chrétiens pendant ce temps ? Saint Luc répond en prenant pour modèle la montée de Jésus à Jérusalem. Une montée qui prend du temps, car il faut du temps pour aller donner sa vie à Dieu dans la souffrance, comme tous les prophètes qui meurent à Jérusalem. Il s'agit d'un long pèlerinage accompli par tous les justes d'Israël qui préfiguraient le Christ, puis par le Christ lui-même, enfin par l'Église à la suite du Christ.

Donc fondamentalement la réponse de saint Luc est la suivante : le temps de l'Église est celui d'un pèlerinage à Jérusalem. L'Église, pour saint Luc, est essentiellement une Église

pèlerine. Il y a d'autres manières de comprendre l'Église mais celle de saint Luc est certainement féconde. C'est bien pour cela que les chrétiens ont gardé l'habitude juive de faire des pèlerinages, même si ce n'est pas forcément à Jérusalem. Quand nous faisons un pèlerinage, nous offrons à Dieu l'occasion de nous faire progresser spirituellement mais aussi nous découvrons quelque chose de l'identité profonde de l'Église. L'Église est un peuple en marche, une communauté en marche, guidée par le Seigneur Jésus. Pèlerinage et expérience de ce qu'est l'Église vont ensemble, nous l'avons peut-être particulièrement vécu cet été aux JMJ.

Une fois cela dit se pose un problème littéraire. Comment donner une si grande extension à un récit que la catéchèse primitive transmet si brièvement ? Luc va utiliser deux procédés pour résoudre ce problème. D'une part il déplace dans le cadre de la montée de Jésus à Jérusalem des épisodes évangéliques que Marc et Matthieu situent ailleurs. D'autre part il concentre dans cette partie ce que l'on appelle son « bien propre », c'est-à-dire des traditions sur Jésus qu'il connaissait par une autre voie que Marc et Matthieu. On trouve de nombreuses paraboles dans ce bien propre de saint Luc, dont cette parabole sur le juge inique que nous venons d'entendre. Juste avant on trouve un discours eschatologique où Jésus a mis en avant le danger de l'impatience face au « retard de la Parousie ». Ce danger se concrétise de deux manières opposées. D'une part ceux qui ont tellement hâte que le Seigneur revienne qu'ils sont prêts à prendre n'importe qui pour le Messie.

Il dit aux disciples : « Un temps viendra où vous désirerez voir même un seul des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez pas. On vous dira: 'Il est ici', 'Il est là.' N'y allez pas, n'y courez pas. » (Lc 17,22-23)

Le danger opposé, c'est de se lasser et de ne plus croire que le Seigneur va réellement venir.

Ce sera comme à l'époque de Lot : les hommes mangeaient, buvaient, achetaient, vendaient, plantaient, construisaient, mais le jour où Lot est sorti de Sodome, une pluie de feu et de soufre est tombée du ciel et les a tous fait mourir. Il en ira de même le jour où le Fils de l'homme apparaîtra. (Lc 17,28-30)

Donc deux dangers opposés : l'excitation eschatologique et la lassitude qui pousse à se laisser absorber par les tâches mondaines. On mange, on boit, on achète, on vend... et on ne pense plus au Fils de l'Homme.

Il s'agit donc de trouver un chemin de crête entre ces deux attitudes. Et ce chemin de crête nous sera indiqué précisément dans la parabole du juge inique qui prend la suite du discours eschatologique du ch. 17. C'est pour cela que Jésus donne d'emblée la clef de lecture de sa parabole, ce qui d'un point de vue littéraire est surprenant.

Jésus disait à ses disciples une parabole sur la nécessité pour eux de toujours prier sans se décourager. (v. 1)

Il y a là une forme de *spoiler* qui casse un peu le ressort du genre parabolique, puisque la parabole doit être énigmatique pour frapper l'auditeur et le forcer à s'interroger : « de quoi Jésus est-il en train de me parler ? » Là, on connaît d'avance la réponse. Jésus va parler de la prière et plus précisément du fait qu'il ne faut pas se décourager dans la prière. Du coup, à quoi bon se casser la tête sur la parabole ? En réalité, ce *spoiler* littéraire cache un

enseignement théologique. Nous avons la clef de l'énigme avant l'énigme. Nous avons la clef pour comprendre la signification spirituelle du temps de l'Église, avant même que ce temps ne se soit écoulé complètement. Aussi bien les chrétiens ne peuvent dire à Jésus : « pourquoi nous laisse-tu dans le brouillard, pourquoi ne reviens-tu pas aujourd'hui même, à l'instant ? », parce que le brouillard est déjà dissipé. Certes la route reste à parcourir, mais on voit clairement où elle conduit. Il n'y a plus de brouillard sur la route de pèlerinage de l'Église.

Entrons maintenant dans la parabole proprement dite.

Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait pas Dieu et ne respectait pas les hommes. (v. 2)

Un verset suffit pour dresser le portrait du mauvais juge. Deux caractéristiques négatives sont signalées par Jésus, qui regardent d'une part Dieu, d'autre part l'homme : le juge est τὸν θεὸν μὴ φοβούμενος et ἄνθρωπον μὴ ἐντρέπόμενος. La première expression est très traditionnelle dans la Bible, c'est quasiment un stéréotype. « Craindre Dieu », c'est plus ou moins ce que nous disons aujourd'hui ainsi : « c'est un homme de foi ». « Craindre Dieu » implique de tenir compte de la réalité de Dieu dans sa vie, d'être attentif à sa Parole, à la Loi de Moïse et à ses exigences éthiques. Celui qui ne craint pas Dieu n'est pas forcément athée mais il agit comme si Dieu n'existait pas. L'autre expression est plus originale : ἐντρέπω, à la voie moyenne, signifie « faire attention à », « s'intéresser à », « respecter ». Donc ce fameux juge n'a pas plus de considération pour les hommes que pour Dieu. Quand quelqu'un vient le trouver pour exposer l'injustice dont il est victime, le juge mauvais n'a aucune empathie pour le plaignant, il n'a aucune attention pour lui. On peut penser ici à ce que Simone Weil dit de l'attention à autrui, qui est une forme très pure de charité. Et bien le juge est tout à l'opposé de cela.

Ce que l'on devine avec ce court verset, c'est qu'il n'y a au fond qu'une seule personne qui intéresse le juge : lui-même. Il organise sa vie à partir de lui-même, dans une immanence totale en lui-même. Les deux figures de la transcendance qui pourraient l'arracher à son égoïsme sont d'entrée de jeu disqualifiées par lui : ni le visage de Dieu, ni le visage de l'homme victime d'une injustice ne l'émeuvent.

L'enfermement spirituel dans lequel se trouve le juge serait catastrophique pour n'importe quel homme. Mais pour un juge c'est encore pire ! Car la fonction du juge, en Israël, est d'être un relais de Dieu auprès des hommes, surtout auprès des petits et des pauvres dont les droits sont si facilement bafoués par les puissants. Le juge a une fonction de médiateur qui rappelle un peu celle du prêtre – et d'ailleurs le Temple dispose d'une juridiction sacrée, avec des lévites experts en droit, même si le juge de la parabole semble être un juge laïc et non un prêtre. En annulant les deux côtés de la médiation qui définissent sa fonction, le mauvais juge retire toute pertinence à sa fonction. On pourrait dire que Jésus le présente comme une figure antithétique de ce que lui-même est : parfait médiateur entre Dieu et les hommes. Le mauvais juge est un anti-Christ.

Dans cette même ville, il y avait une veuve qui venait lui demander : « Rends-moi justice contre mon adversaire. » (v. 3)

Le second personnage de la parabole est nettement distingué du premier. D'abord c'est une femme, alors que le juge est un homme. Elle incarne, dans la société patriarcale du temps, le pôle de la faiblesse en face du pôle de la force. En outre cette femme est veuve, ce qui veut

dire qu'elle n'a pas un protecteur naturel en la personne de son mari. Il semble également qu'elle n'a pas de fils, sinon c'est son fils aîné qui aurait mission de défendre ses intérêts auprès du juge. Si elle fait les démarches toute seule, c'est qu'elle n'a pas d'autres solutions. Enfin, même si Jésus ne dit pas que la cause de cette femme est juste et bonne, cela découle implicitement de sa situation sociale : sauf exception notable, qui aurait été signalée pour que la parabole fonctionne littérairement, ce sont les forts qui abusent des faibles et non l'inverse.

Notons que le mot traduit par « adversaire » est ἀντίδικος, qui est construit sur la racine de la justice (δίκη). Il s'agit d'un mot presque technique, relevant du champs juridique. Cela permet de faire un jeu d'assonances : ἐκδικησόν με ἀπὸ τοῦ ἀντιδίκου μου, que l'on pourrait traduire : « justifie-moi de l'injuste envers moi ». Surtout cette racine commune rapproche sémantiquement le juge mauvais et l'adversaire de la veuve. Un juge mauvais est, par excellence, un ἀντί-δικος, quelqu'un qui est contre la justice. Jésus nous donne alors subtilement accès à la subjectivité de la veuve. Elle a le sentiment d'un front uni contre elle, d'une coalition de tous ceux qui l'empêchent de vivre, au premier rang desquels se trouvent aussi bien son opposant que le juge qui devrait rendre la justice. « Ils sont tous contre moi ! », voilà peut-être ce qui s'impose à elle et qui renforce psychologiquement une détresse objective. Car comment expliquer cette association de malfaiteurs ? Qu'a donc fait la veuve pour mériter que les puissants de la terre s'unissent contre elle ?

Donc Jésus campe de manière presque caricaturale un pôle masculin fort et injuste en face d'un pôle féminin faible et victime de l'injustice.

Il vaut la peine de noter que saint Luc est particulièrement attentif aux veuves. Dans les quatre évangiles, le mot lui-même (χήρα) n'apparaît que chez Marc (3 x) et chez Luc (9 x). On le retrouve aussi à trois reprises dans les Actes des Apôtres. Saint Luc en fait à la fois le modèle de la piété (cf. la pauvre veuve de Lc 21,2) et de la charité (cf. Tabitha en Ac 9,36 qui est peut-être vierge mais plus probablement veuve). Jésus prend la défense des veuves contre les docteurs de la Loi qui « dépouillent les veuves de leurs biens » (Lc 20,47) tout en affectant une conduite religieuse irréprochable. Il ressuscite aussi le fils unique d'une veuve (Lc 7,12). Une telle attention s'explique à trois niveaux. 1) Les veuves comme catégorie sociale vulnérable, que la législation « humaniste » du Deutéronome essaie de protéger avec les lévites, les orphelins et les étrangers (cf. Dt 10,18 ; 14,29 ; 24,17...) 2) Les veuves comme première forme de la vie consacrée dans l'Église, à l'époque où écrit saint Luc mais déjà *in nuce* quand saint Paul écrit aux Corinthiens en 54 (1 Co 7,8 : « À ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il est bien pour eux de rester comme moi ») et plus nettement à Timothée vers 64 (cf. 1 Tm 5,3-16, un passage tout entier consacré aux veuves « inscrites sur la liste »). 3) La veuve comme figure de l'Église. Cette symbolique est certes difficile à prouver objectivement (comme toute lecture figurative) mais la situation d'abandon de la veuve n'est pas sans rappeler celle de l'Église que son mari a quittée lors de l'Ascension (que Luc est le seul à raconter).

Si l'on revient au mot ἀντίδικος qui désigne l'adversaire de la veuve, on constate qu'il est très rare dans la Bible. Et sur ses neuf occurrences dans la LXX, trois apparaissent dans un contexte où c'est Dieu qui rendra justice contre l'adversaire. Ainsi à la toute fin du livre de Jérémie, la fille de Sion se lamente de l'oppression qu'elle subit de la part de Babylone. Dieu prend alors la parole et lui déclare solennellement : Ἴδού ἐγὼ κρινῶ τὴν ἀντιδικόν σου καὶ ἐκδικήσω τὴν ἐκδίκησίν σου (Jr 28,36 LXX), ce qu'on pourrait traduire : « voici que Moi je jugerai ton adversaire et je rendrai justice de ton injustice [que tu subis] ». Il y a là exprimée une idée importante de l'AT. Dieu lui-même prend en main la cause des pauvres quand ceux-

ci sont victimes de l'injustice. Et le pauvre par excellence, ou plutôt la pauvre par excellence, c'est la fille de Sion, petite et faible, persécutée par l'immense empire païen des Babyloniens. Il n'est pas impossible que ce verset soit sous-jacent à notre histoire vu sa proximité lexicale avec Lc 18,2-3 : κριτής / κρίνω, ἀντίδικος, ἐκδικέω. Cela consolide l'interprétation possible de la veuve de la parabole comme figure de l'Église persécutée par l'empire romain qui, lui, serait représenté par le juge mauvais. Rome est très fière de son droit et de l'ordre que celui-ci instaure dans la Cité, la πόλις dont parle le v. 2. Mais l'injuste traitement que Rome réserve à l'Église révèle qu'en fait ce droit n'est pas si parfait que cela et que Dieu lui-même va prendre la défense de l'Église.

Longtemps il refusa ; puis il se dit : « Même si je ne crains pas Dieu et ne respecte personne, comme cette veuve commence à m'ennuyer, je vais lui rendre justice pour qu'elle ne vienne plus sans cesse m'assommer. » (vv. 4-5)

La réaction du juge confronté à la demande de la veuve comporte deux phases.

La première phase est décrite avec une extrême économie de moyens, en cinq petits mots : καὶ οὐκ ἤθελεν ἐπὶ χρόνον, « et il ne voulait pas pendant longtemps ». Concrètement on imagine que le juge décale les RV fixés à la veuve, lui dit qu'il manque des éléments à son dossier, puis met le dossier sous la pile... Bref, toutes les ressources dont dispose l'administration pour ne pas faire avancer une cause sans jamais prendre position officiellement. Ce genre de choses existe encore dans nombre de pays. Des magistrats, des fonctionnaires abusent de leur pouvoir pour des raisons personnelles ou officieuses. On fait traîner des dossiers pour obtenir un visa, un permis de travail, un permis de construire... parce que le demandeur est un opposant politique ou religieux.

Dans le cas de la parabole, le scandale est rehaussé par le fait qu'aucune motivation n'est fournie qui expliquerait l'inertie du mauvais juge. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une querelle personnelle, ni de la nature de sa cause qui pourrait impliquer des notables et mettre en danger la carrière du juge. On n'a d'ailleurs pas le sentiment que le juge subit des pressions pour agir comme il le fait. Tout dépend de son bon (ou de son mauvais) vouloir. Et il ne veut pas s'occuper de l'affaire de la veuve. Cette impression d'arbitraire prend sens si la veuve figure l'Église. De même que l'empire romain n'a pas de raisons de persécuter les chrétiens, qui ne représentent aucun danger pour lui, le juge n'a pas de raison de faire traîner la cause de la veuve. Cela fait partie d'ailleurs du projet éditorial de saint Luc dans les Actes : montrer que l'Église n'est pas un opposant à l'Empire romain car elle n'agit pas au même niveau que lui.

La deuxième phase est décrite avec plus de détails, sous la forme d'un monologue intérieur du juge. Monologue lui-même structuré en deux parties : une proposition concessive suivie d'une proposition principale. La proposition concessive reprend les deux éléments constitutifs de sa malice : la non-crainte de Dieu, le non-respect des hommes. Aucun regret n'est exprimé, aucune distance. Le juge assume son égoïsme avec une lucidité glaçante. Mais la proposition principale énonce une forme d'échec de cet égoïsme, échec causé par la structure même de la réalité. Les plaintes de la femme qui ne se lasse pas provoquent une fatigue, un ennui, rendus par le substantif κόπος (« peine », « charge », dérivé du verbe κόπτω, « frapper », « battre », « assommer ») et le verbe ὑπωπιάζω (« pocher les yeux », « frapper au visage », puis « malmener », « mortifier »). Deux mots dont le sens premier ramène au corps comme lieu de passivité que l'on ne peut mettre de côté. La réalité qui rattrape le juge et l'empêche de se satisfaire de son autosuffisance, c'est celle du corps, corps

propre et corps social. Sa liberté n'est pas toute-puissante, il ne peut faire ce qu'il veut dans un monde où Dieu a inscrit la logique de la rencontre corporelle, rencontre indéclinable.

Le fait que la veuve, par ses demandes répétées, fasse échouer le projet autosuffisant du juge peut être vu comme un relais de la transcendance divine qui fait irruption dans l'immanence des hommes. C'est une offre de Salut présentée au juge inique, tout comme l'Église par sa seule présence dans l'empire romain offre une possibilité de conversion à celui-ci. Certes, la conversion ne touche pas immédiatement le cœur puisque le juge garde son désir mortifère, sa non-crainte de Dieu et son non-respect des hommes. Mais quelque chose bouge malgré tout en lui et l'amène à une décision : « je vais lui rendre justice ». La motivation n'est pas honorable mais l'effet est quand même objectivement bon. Justice sera rendue à la pauvre veuve.

Notons que la traduction liturgique est assez mauvaise : « je vais lui rendre justice pour qu'elle ne vienne plus sans cesse m'assommer. » On a l'impression que la seule motivation du juge est la lassitude. Or celle-ci est bien présente mais il n'y a pas que cela. Le grec porte en effet : ἵνα μὴ εἰς τέλος ἐρχομένη ὑπωπιάζη με, de sorte que la motivation concerne aussi sur le futur : « de peur qu'à la fin elle ne vienne et ne me malmène ». La motivation du juge est donc double : la lassitude (passée) et la peur d'une menace (future). La veuve pourrait perdre patience et violenter le juge ou nuire à sa réputation. S'amorce un retournement possible des figures de la force et de la faiblesse. Celui qui est fort (le juge) pourrait devenir faible, celle qui est faible (la veuve) pourrait devenir forte. De même l'Empire est à la fin du 1^{er} siècle en position de force face à l'Église, mais la situation pourrait se retourner. Non dans le sens d'une révolte ou d'une menace politique, mais d'une victoire spirituelle. C'est l'Église qui, à la fin (εἰς τέλος), jugera le monde.

La parabole s'achève ici, sur cette délibération intérieure du juge inique, donc un peu abruptement. De même que l'on ne connaît pas exactement la cause de la veuve, on ne saura pas comment concrètement justice lui a été rendue. Mais l'évangile ne s'arrête pas là car Jésus va tirer pour ses disciples une leçon de la parabole.

Le Seigneur ajouta : « Écoutez bien ce que dit ce juge dépourvu de justice ! » (v. 6)

Saint Luc ne dit pas : « Jésus » mais : « le Seigneur », ὁ κύριος. C'est un titre à la fois liturgique et solennel qui marque le pouvoir que le Christ acquiert sur la Création par sa Résurrection d'entre les morts et également ouvre à son identité divine (c'est par le mot de κύριος que la LXX traduit habituellement le tétragramme YHWH). Il est donc anachronique, en un sens, que le narrateur l'utilise avant la Résurrection (en revanche c'est moins surprenant quand des personnages s'adressent directement à Jésus en lui disant « Seigneur », car cela peut être alors un titre de politesse, cf. Mt 8,2). Ni Matthieu ni Marc ne le font, mais Luc oui : en 10,1 lors de l'envoi des soixante-dix en mission, en 11,39 et en 13,15 lors d'une invective de Jésus contre les pharisiens, en 17,5 lors d'un enseignement sur la foi, en 18,6 dans notre passage et encore en 22,61 quand Jésus est trahi par Pierre. On voit que ces emplois, sauf le dernier, se concentrent dans la montée à Jérusalem. Ce n'est pas un hasard car si Jésus est bien Seigneur, il ne peut être reconnu tel par les disciples sinon par un acte de foi. La gloire de Jésus, sa seigneurie, sa divinité, tout cela est voilé. Tout ce qu'on voit de lui, c'est un corps humain normal. Pareillement l'Église en pèlerinage ne voit pas clairement son Seigneur mais par la foi elle reconnaît sa présence en elle.

Jésus invite à l'écoute, ce qui est habituel après les paraboles. Il rappelle ainsi qu'il y a une énigme à déchiffrer, que le sens n'est pas immédiatement évident mais convoque la liberté interprétative de l'auditeur ou du lecteur.

Et Dieu ne ferait pas justice à ses élus, qui crient vers lui jour et nuit ? Les fait-il attendre ?
(v. 7)

Après avoir invité à l'écoute attentive, Jésus donne de suite le sens principal de la parabole. Comme pour le *spoiler* du début, on pourrait y voir une maladresse rhétorique. Mais l'effet produit sur le lecteur est intéressant car il rejoint la problématique sous-jacente de l'action de Dieu en faveur de l'Église. Le délai de réflexion qui s'imposerait après le v. 6, impliqué par le genre parabolique, n'est pas respecté par le Seigneur Jésus car il ne veut pas faire attendre son auditoire. Telle est bien l'enseignement à retirer de la parabole : Dieu ne fait pas attendre les élus, ou en tout cas il ne les fait pas attendre pour rien. Cet enseignement est livré en deux étapes présentées sous la forme de questions rhétoriques.

Première étape : Dieu fera justice à ses élus, puisque même le juge inique finira par faire justice à la veuve. La comparaison implicite entre Dieu qui est le juste juge et un juge inique peut choquer le lecteur. En fait il s'agit d'un argument *a fortiori*, donc l'image ne sert nullement à insinuer que Dieu serait lui aussi un mauvais juge ! On pourrait gloser en disant : « si même un juge inique finit par rendre la justice, *combien plus* Dieu rendra lui aussi la justice ». Le Jésus de saint Luc apprécie particulièrement cet argument rhétorique du *combien plus*, de l'*a fortiori*. On trouve ainsi dans l'évangile trois paraboles mettant en scène des personnages mauvais qui, malgré tout, servent de levier à la comparaison de Jésus. Ce n'est pas qu'ils soient donnés en exemple de moralité mais ils introduisent un *combien plus* destiné à frapper l'auditeur.

1. Parabole de l'ami qui se laisse fléchir.

Même s'il ne se lève pas pour donner par amitié, il se lèvera à cause du sans-gêne de cet ami, et il lui donnera tout ce qu'il lui faut. (Lc 11,8)

Ce que Jésus commente ainsi :

Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus le Père du ciel donnera-t-il l'Esprit Saint à ceux qui le lui demandent ! (Lc 11,13)

2. Parabole du gérant malhonnête.

Le maître fit l'éloge de ce gérant malhonnête car il avait agi avec habileté ; en effet, les fils de ce monde sont plus habiles entre eux que les fils de la lumière. (Lc 16,8)

Le gérant malhonnête a remis leur dette à des hommes, ce qui est le symbole du pardon. Il l'a fait pour de mauvaises raisons, mais il l'a fait quand même. Combien plus les chrétiens doivent pardonner pour que Dieu lui-même fasse leur éloge !

3. Parabole du juge inique.

Donc Dieu fera justice, cela est certain. Mais à qui fera-t-il justice ? Jésus utilise une expression : « les élus », qui confirme la figuration ecclésiale de la veuve. Les élus, oi

ἐκλεκτοί, désignent chez Isaïe le peuple d'Israël en tant qu'il est objet d'un amour de choix de la part de Dieu. Le mot est employé comme un singulier collectif en Is 45,4, en lien avec la figure du Serviteur : « C'est à cause de mon serviteur (παῖς) Jacob, à cause d'Israël mon élu (ἐκλεκτός). » On le trouve au pluriel en Is 65,9, associé à la promesse d'un Salut à venir pour les exilés, voire d'un Salut eschatologique. Là encore le lien est fait avec le thème des serviteurs. « Je ferai sortir de Jacob une descendance, et de Juda celui qui prendra possession de mes montagnes ; mes élus (ἐκλεκτοί) en prendront possession, mes serviteurs (δοῦλοι) y habiteront. » Dans une sentence célèbre, Jésus reprendra le terme et le mettra en contraste avec les appelés, κλητοί : « nombreux sont les appelés, rares les élus », πολλοὶ γὰρ εἰσιν κλητοί, ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοί. (Mt 22,14) Appel et élection constituent ainsi les deux notes caractéristiques de l'Église, de l'ἐκκλησία, mot construit lui-même sur la racine de l'appel, καλέω. Dans ses lettres, Paul désigne les chrétiens par les deux vocables : κλητοί (Rm 8,28) et ἐκλεκτοί (Rm 8,33). La *Prima Petri* commence ainsi : « Pierre Apôtre de Jésus-Christ aux élus (ἐκλεκτοῖς) » (1 P 1,1) et on trouve aussi chez saint Jean l'expression : « la Dame élue (ἐκλεκτῆ κυρία) » (2 Jn 1) qui désigne la communauté destinataire de son épître.

Deuxième étape : Dieu ne fait pas attendre ses élus. En fait le grec est difficile à traduire : καὶ μακροθυμεῖ ἐπ' αὐτοῖς. Le verbe μακροθυμέω signifie normalement « avoir patience de ». Dans le contexte d'une question rhétorique, il faudrait en déduire que Dieu n'a pas de patience envers ses élus, ce qui ne semble pas très encourageant, ni même très sensé. En fait on discerne à l'arrière plan une quasi-citation du Siracide : « Le Seigneur ne tardera pas, il restera impatient (οὐδὲ μὴ μακροθυμήσῃ ἐπ' αὐτοῖς), jusqu'à ce qu'il ait brisé les reins des hommes sans pitié » (Si 35,21-22). Donc il faut comprendre qu'effectivement Dieu est impatient envers ses élus, mais impatient de leur rendre justice. Dieu a un ardent désir de répondre à la supplication de l'Église. Ici on voit clairement que l'argument *a fortiori* n'implique pas une égalité entre le juge inique et Dieu, puisque le juge inique a traîné autant qu'il pouvait avant de rendre justice à la veuve. Au contraire, Dieu a hâte de rendre justice à son Église. Mais faut-il en conclure que cette hâte de Dieu se traduira par une imminence temporelle ?

Je vous le déclare : bien vite, il leur fera justice. Cependant, le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? (v. 8)

À entendre la traduction liturgique, on a l'impression que Jésus prend nettement position pour l'imminence de la réponse de Dieu à la supplication de l'Église. « Bien vite », il fera justice. La suite du verset évoquant la venue du Fils de l'homme qui marque la Fin de l'histoire, on en déduirait que Jésus était convaincu, à l'instar de la première génération chrétienne, de l'imminence de la Parousie. Mais cette croyance de Jésus aurait été démentie par les faits... Comme le disait Loisy, « Jésus attendait que vienne le Royaume et c'est l'Église qui est venue¹ », phrase qui sous sa plume doit d'ailleurs être prise *in bona partem*.

Cependant la traduction liturgique ne s'impose absolument pas. En grec c'est ἐν τάχει, une expression qui n'est pas très fréquent dans le NT. Chez saint Luc elle apparaît une fois dans l'évangile et trois fois dans les Actes. Or en Ac 12,7 et Ac 22,18 elle a clairement le sens de « en un instant ». Comme par ailleurs Jésus a parlé en Lc 17,24 de sa venue en usant de la métaphore de l'éclair (« tout comme l'éclair resplendit et brille d'une extrémité du ciel à l'autre, ainsi sera le Fils de l'homme dans son jour »), il est beaucoup plus plausible que c'est le sens « aussitôt », « en un instant » qui soit le bon. L'idée que l'action salutaire du Seigneur

¹ *L'Évangile et l'Église*, p. 111.

se fera « en un instant » appartient d'ailleurs à la tradition prophétique. Ainsi en Jérémie où Dieu annonce à Israël qu'il va chasser les édomites : « J'agirai en un clin d'œil (ταχὺ), je ferai déguerpir Edom de là » (Jr 49,19) ; « J'agirai en un clin d'œil (ταχέως), je les ferai déguerpir de là » (Jr 50,44). Et peut-être encore plus proche de notre parabole, cette prophétie d'Isaïe : « Le plus petit deviendra un millier, le plus chétif, une nation puissante. Moi, le Seigneur, en temps voulu, j'agirai vite. » (Is 60,22 TM) Enfin l'inquiétude exprimée par Jésus sur la présence de la foi lors de la venue du Fils de l'Homme n'aurait pas de sens si ἐν τάχει voulait dire « dans peu de temps ».

On ne sait donc pas quand viendra le Fils de l'Homme qui rendra justice aux élus de Dieu. Mais, quand il viendra, le jugement se fera très rapidement. C'est pour cela que des signes annonciateurs de la Parousie sont donnés à l'Église (cf. Lc 21,25-27). Tant que ces signes n'apparaissent pas, on n'a aucune idée du jour du Fils de l'Homme. Mais, quand les signes seront donnés, « redressez-vous et relevez la tête, parce que votre délivrance est proche ». (Lc 21,28)

Arrivé au terme de notre parabole, on peut s'interroger sur la manière dont Jésus répond à la souffrance de son Église, victime de l'injustice des hommes (de l'empire romain), et qui a le sentiment que sa supplication n'est pas entendue par Dieu. Assez bizarrement, Jésus ne dit pas : « plus que quelques jours ou quelques années et le Fils de l'homme viendra, tenez bon ! » Il annonce clairement que la situation douloureuse où se trouve l'Église peut durer longtemps, et que cela constitue une épreuve pour la foi. Mais il renforce aussi cette foi en disant que Dieu n'oublie pas ses élus, même si en apparence rien ne se passe. Le jugement de Dieu se fera, et il se fera en un instant, ce qui veut dire que le retournement parousiaque sera très spectaculaire. L'Église connaîtra les affres de la bassesse la plus ignoble avant d'être brusquement, en un éclair, relevée par le Fils de l'Homme.

On peut poursuivre la réflexion en notant que la parabole du juge inique, comme les deux autres paraboles *a fortiori* de l'évangile lucanien, se trouve dans la section consacrée à la montée de Jésus à Jérusalem, elle-même figure du temps de l'Église entre la Résurrection et la Parousie. Ce ne peut être un hasard. Si les acteurs de ces paraboles sont mauvais, c'est que le monde dans lequel vit l'Église reste marqué par le mal et le péché, par le désordre. Pourtant cette permanence du mal n'implique pas que le Salut n'a pas été réellement donné par le Christ. Si même des personnes mauvaises font le bien, quasiment malgré elles, comme l'ami qui se laisse fléchir, comme le gérant malhonnête, comme le juge inique, c'est que le Bien est ontologiquement plus fort que le Mal. Et cela grâce à la Résurrection du Christ qui a réellement recréé le monde. On peut en voir le signe dans l'incapacité du méchant à faire exclusivement le Mal. Même le méchant finit par faire un peu de Bien ! Combien plus les chrétiens, qui ne sont pas propriété du Malin mais du Christ, doivent-ils faire le Bien autour d'eux ! Ainsi l'*a fortiori* qu'affectionne saint Luc n'est pas qu'une astuce rhétorique. C'est aussi une prise de position ontologique sur la nouvelle Création et donc également une règle de la vie spirituelle pour le temps de l'Église. Avoir la foi, cette foi qui ne tiendra que difficilement jusqu'au retour du Fils de l'Homme, c'est croire que le Bien est moins visible que le Mal mais beaucoup plus réel que le Mal. En fait le Mal n'est rien d'autre qu'une irréalité qui réussit temporairement à apparaître comme réelle. Le Mal est un mensonge contre lequel le croyant doit lutter. Et son arme est la prière, la supplication faite sans se lasser.

Cette remarque suggère de rapprocher les trois paraboles de l'*a fortiori* d'un quatrième parabole : celle du Fils prodigue. Quatre paraboles, notons-le, qui ne se trouvent que chez saint Luc. La parabole du Fils prodigue est très différente à première vue des trois autres mais

elle a quand même un point commun avec elles : la motivation qui amène le Fils prodigue à retourner chez son Père est tout sauf glorieuse.

Combien d'ouvriers de mon père ont du pain en abondance, et moi, ici, je meurs de faim ! Je me lèverai, j'irai vers mon père, et je lui dirai : « Père, j'ai péché contre le ciel et envers toi. » (Lc 15, 17-18)

Si le Fils retourne chez le Père, ce n'est pas parce qu'il a pris conscience de la blessure d'amour infligée au Père. C'est qu'il a faim, tout simplement. Ce n'est pas un cœur contrit mais un estomac vide qui le fait se retourner. De sorte que même la phrase qu'il prévoit de dire à son Père semble suspecte : « J'ai péché contre le Ciel et contre toi ». Est-ce bien sincère ? N'est-ce pas plutôt que le Prodigue se rend compte qu'une motivation religieuse est plus acceptable que de dire la vérité dans sa crudité : « J'ai eu faim et je suis revenu vers toi » ? Comme l'ami qui se laisse fléchir, comme l'intendant malhonnête, comme le juge inique, le Fils prodigue finit par poser un acte bon pour de mauvaises raisons. Mais le contexte global de la parabole du Fils prodigue n'est pas celui d'un argument *a fortiori*. C'est celui de la miséricorde divine qui donne au Fils une situation nouvelle dans la maison paternelle, une situation que le Fils ne mérite aucunement.

Ainsi peut-on imaginer que les autres acteurs des paraboles *a fortiori*, l'ami qui se laisse fléchir, l'intendant malhonnête, le juge inique vont, eux aussi, être accueillis par la miséricorde. Jésus n'en dit rien parce que ce n'est nullement le but premier de ces trois paraboles. Mais il laisse la sagacité du lecteur s'exercer pour qu'il comprenne qu'au fond le temps de l'Église est celui de la miséricorde. Alors seulement on comprend pourquoi Dieu a hâte de rendre justice à ses élus mais, pourtant, les fait attendre. Cette attente n'est pas due à la nonchalance de Dieu, à sa paresse, à son indifférence pour la souffrance des hommes. Au contraire ! Cette attente est due à la confiance que Dieu a dans l'homme pécheur. Même un pécheur comme le juge inique peut finir par poser un acte bon, presque malgré lui, presque contre son intention profonde. Or la bonté contenue dans cet acte, peut-être, sera le début d'un chemin de conversion. C'est cela, la miséricorde de Dieu, d'un Dieu à la fois infiniment patient et infiniment impatient ! Dieu infiniment impatient de rendre justice à ses élus. Dieu infiniment patient pour que le pire des pécheurs ait le temps de se convertir.